

## SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux : le 20 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2022

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, MARTEL Béatrice, NEUREUIL Dominique, NICOLAS Arnaud.

Absents excusés : MARQUEZ Jérémy et WARENDEUF Alain ayant donné pouvoir à LABRY Jean-Louis

Absent : BOER Alain

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Béatrice

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le transfert de la compétence Infrastructures de charges de véhicules électriques à la FDE 80. Cette délibération n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

#### **1/ Transfert de la compétence Infrastructures de charge de véhicules électriques :**

Vote : Pour : 7+1 pouvoir Abstention : 0 Contre : 0

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence communale « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités et les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme permettant l'exercice de cette compétence à caractère optionnel.

Considérant que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

#### **2/ Revalorisation des tarifs de la salle et révision de son règlement intérieur :**

Vote : Pour : 7+1 pouvoir Abstention : 0 Contre : 0

Après lecture du règlement intérieur de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose d'en modifier ainsi les termes :

- Location de la vaisselle incluse dans les tarifs,
- Gratuité pour les deuils et cérémonies nationales (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre)
- Pour les locataires : deux chèques seront demandés avant l'entrée dans les lieux : 200 € pour la caution de 200 € pour le prix de la location
- Pour les associations de la commune : 50 € pour le prix de la location après 3 manifestations gratuites.

M. le Maire ajoute que M. WARENDEUF Alain lui a précisé qu'il était pour le tarif minimum de 200 € et que seule la salle communale devait être louée. La grange devant restée fermée à clé pour éviter l'utilisation d'un réfrigérateur non prévu dans la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- d'adopter le nouveau règlement et les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- de ne pas louer la grange, qui doit cependant restée accessible aux personnes de service.

### **3/ Décision Modificative du budget de la commune :**

Vote : Pour : 7 + 1 pouvoir Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les chapitres d'ordre 040/042 ne sont pas équilibrés.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Dépense de Fonctionnement (article 681) dotation aux amortissements : - 355 €

Dépense de Fonctionnement (article 681 chapitre 042) dotation aux amortissements : + 355 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision modificative ainsi proposée.

### **4/ Questions diverses :**

- Journée du jeudi 14 juillet : Monsieur le Maire rappelle que la commémoration aura lieu à 17 h 30 au Monument aux Morts suivie du verre de l'amitié servi à la salle communale dès 19 h 00 servi par les élus et d'un repas « frites-saucisses » organisé par le Comité des Fêtes.
- Obstacles à la libre circulation de l'eau et des espèces sur la communication entre les étangs communaux : Ces obstacles ont été constatés par les services de l'OFB. A la suite de ce constat, les barrages ont été enlevés et M. le Maire a reçu la visite de l'inspecteur afin de lui montrer que le nécessaire avait été fait pour cesser les potentielles infractions.
- M. le Maire informe l'assemblée que la société ROCHERAN – GAUTHIER a débuté les travaux d'abattage des peupliers. Un acompte devrait être versé à la commune en septembre.

Séance levée à 19 h 30

